

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

OBJET : Branchement électrique 26 ml de terrassement Rue de la pensée sauvage HERMENT –
CONSTRUCTEL ENERGIE

L'Adjoint au Maire de la commune de Bongheat,

Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L2212-5 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'article L 115-1 du Code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue en date du 05 avril 2023, présentée par l'entreprise Constructel Energie domiciliée 69134 DARDILLY, représentée par M. PEREIRA Jean-Paul pour effectuer des travaux de branchement électrique 26 ml de terrassement avec traversée de chaussée à 238 rue de la pensée sauvage – HERMENT 63160 BONGHEAT, pour le compte de M. JACQUET Didier,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur le secteur concerné par les travaux, du 10 avril 2023 au 24 avril 2023, le temps des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : du 10 avril 2023 au 24 avril 2023, le temps des travaux, l'entreprise Constructel Energie représentée par M. PEREIRA Jean-Paul est autorisée à réaliser les travaux de branchement électrique 26 ml de terrassement avec traversée de chaussée à 238 rue de la pensée sauvage – HERMENT 63160 BONGHEAT, pour le compte de M. JACQUET Didier.

Article 2 : pour ce faire, la circulation sera interdite sur la zone concernée, le temps nécessaire aux travaux. La route pourra être barrée deux journées sur la période des travaux. Par ailleurs, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la zone des travaux.

Article 3 : la signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront assurés par le demandeur, à savoir l'entreprise Constructel Energie. Lorsque la route sera barrée, si nécessaire et dans la mesure du possible, une déviation sera mise en place et signalée sur site de façon claire.

Article 4 : l'Adjoint au Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Billom sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À BONGHEAT, le 07 avril 2023

L'Adjoint au Maire, Daniel IMBERT,

